



## Le saviez-vous ?

Les 8 critères de l'action communautaire autonome (ACA) seront prochainement tous intégrés au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Pour être admissibles au financement à la mission globale, les organismes devront démontrer qu'ils respectent les critères no 6 et 7 de l'ACA, alors qu'en ce moment ils ne doivent que « tendre vers » :

6. **Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale**
7. **Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée**

La période de transition initiale se terminait au printemps 2024, mais le mouvement des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) a obtenu qu'elle se déroule du 1<sup>e</sup> avril 2025 au 31 mars 2028, afin de tenir compte de toutes les étapes nécessaires. Notez que l'intention du MSSS n'est pas de cesser de financer des organismes et que des solutions seront élaborées pour ceux ne répondant pas aux 8 critères.

Demande historique de la Table, l'intégration de l'ensemble des critères de l'ACA au programme donne suite à un long processus de revendications débuté en 2015. Ce changement est en cohérence avec la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire qui reconnaît que le financement pour la mission globale doit être prépondérant et dédié aux organismes d'ACA.

Ce contexte représente une occasion unique de consolider les pratiques d'ACA des OCASSS.

## Un projet pour valoriser les pratiques d'ACA et accompagner les OCASSS

Les formes que peuvent prendre les actions de transformation sociale, les pratiques citoyennes et les approches larges des OCASSS sont riches et diversifiées. S'il est plus ou moins facile, selon les organismes et les personnes qui les constituent, d'identifier et de mettre en pratique ces principes de l'ACA, reconnaître et faire reconnaître la particularité de ce qu'ils font et des manières qu'ils ont de le faire demeurent un défi de taille. L'ACA chez les OCASSS vise justement à soutenir, outiller et représenter les OCASSS en ce sens.

**[Des premiers outils et publications sont disponibles sur le site Internet de la Table.](#)**

### Quelques précisions sur l'application de l'ensemble des critères

Bien qu'à l'origine, la pleine intégration de ces 2 critères ne visait qu'un des 3 modes de financement du PSOC, soit le volet Soutien à la mission globale, le Cadre normatif du PSOC (MSSS 2023) en a élargi l'application aux 2 autres volets. En effet, il a établi que le financement pour un projet ponctuel ainsi que celui du volet B pour la réalisation d'activités spécifiques seraient dédiés aux organismes financés ou admissibles au volet pour la mission globale.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter [la section de L'ACA chez les OCASSS du site Internet de la Table.](#)

Le projet *L'ACA chez les OCASSS* est mené par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles.